

PORTAIL ICI ON RECYCLE! GUIDE DE L'UTILISATEUR



ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE



CONFIDENTIALITÉ

Les données fournies au dossier sont strictement confidentielles et sont réservées à l'étude des dossiers de candidatures. Cependant, les données de votre dossier pourront servir à établir des statistiques générales sur la gestion des matières résiduelles dans les industries, les commerces et les institutions du Québec. RECYC-QUÉBEC s'engage à respecter la confidentialité de cette information, utilisée uniquement à des fins statistiques. La publication d'information statistique ne permettra aucunement l'identification des entreprises.

TABLE DES MATIÈRES

INSCRIPTION DE L'UTILISATEUR.....	3
INSCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT	4
DÉPOT D'UNE CANDIDATURE	7
RENSEIGNEMENTS SUR LA CANDIDATURE	8
CRITÈRES D'ÉVALUATION	8
RENSEIGNEMENTS SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	8
DOCUMENTS OBLIGATOIRES.....	10
TÉLÉVERSER DES DOCUMENTS	11
FRAIS D'ANALYSE DE DOSSIER	12
DIRECTIVES RELATIVES AU CALCUL DES PERFORMANCES.....	13
GRILLE DE CALCUL DES PERFORMANCES	13
MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DE LA PERFORMANCE ACCEPTÉE	15
MATIÈRES EXCLUES DU CALCUL.....	17
GESTION DES UTILISATEURS.....	18
POUR NOUS CONTACTER	19

INSCRIPTION DE L'UTILISATEUR

En premier lieu, vous devez vous inscrire au portail ICI ON RECYCLE en tant qu'utilisateur en appuyant sur [Créer un compte \(première inscription\)](#).

Vous recevrez un code d'utilisateur ainsi qu'un mot de passe temporaire par courriel.

Lors de votre première connexion, vous serez invité à changer votre mot de passe.

RECYC-QUÉBEC Québec

ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE

Accueil Plan du site Courrier Portail Québec

ICI ON RECYCLE!

Programme de reconnaissance pour
les Industries, les Commerces et les Institutions (ICI)

Nom d'utilisateur :

Mot de passe :

Se connecter

[J'ai oublié mon mot de passe](#)

[J'ai oublié mon compte d'utilisateur](#)

[Créer un compte \(première inscription\)](#)

MENTION SPÉCIALE 2010
RÉDUCTION À LA SOURCE

INSCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Pour débiter :

RECYC-QUÉBEC Québec

ENGAGEMENT MISE EN ŒUVRE PERFORMANCE

Accueil Plan du site Courrier Portail Québec Déconnexion

Mes établissements : Liste des établissements

Accueil Compte Mes établissements Gestion À propos

Bonjour Admin Admin (2 personne(s) en ligne)

Cliquez ICI pour inscrire un nouvel établissement

Sélectionnez un établissement ci-dessous pour avoir toutes ses options
(Utilisez ensuite les boutons au bas de la liste)

Aucun établissement d'inscrit

Modifier l'établissement sélectionné

Démarrer un niveau ou finaliser le niveau en cours

Supprimer l'établissement sélectionné

[Politique linguistique](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Conditions d'utilisation](#)

Québec

© Gouvernement du Québec, 2009

SECTION ÉTABLISSEMENT

Nom (libellé exact à inscrire sur les documents)

Le programme ICI ON RECYCLE! reconnaît les performances d'un établissement et non d'un groupe d'établissements. Il est important de préciser la localisation de l'établissement visé.

Exemple : RECYC-QUÉBEC, bureau de Montréal

Présentez-vous une candidature pour plus d'un établissement ?

Il est possible pour une entreprise ou une institution de présenter un dossier de candidature pour plus d'un établissement possédant des adresses distinctes. Dans ce cas, chaque établissement doit compléter un dossier de candidature propre. Afin d'encourager les organisations à soumettre des candidatures pour plus d'un de leurs établissements, des tarifs de groupe ont été établis. Pour en connaître davantage sur les coûts d'inscription applicables lors du dépôt de plusieurs candidatures, veuillez communiquer avec un représentant du programme ICI ON RECYCLE!

Établissement	1.Établissement	
	Adresse	*Nom (Libellé exact à inscrire sur les documents)
	Dirigeant	RECYC-QUÉBEC
	Divers	
		Votre établissement fait-il partie d'une chaîne (bannière) ou d'un réseau d'établissements ? <input type="radio"/> O <input checked="" type="radio"/> N
		Présentez-vous une candidature pour plus d'un établissement ? <input type="radio"/> O <input checked="" type="radio"/> N ATTENTION: Vous devez déposer une candidature par établissement.
		<input type="button" value="Suivant"/> <input type="button" value="Annuler"/>

* Champs obligatoires

SECTION DIVERS

L'établissement visé par la candidature compte-t-il plus d'un bâtiment?

Pour les établissements qui comptent plus d'un bâtiment sur un même site, il n'est pas nécessaire que chacun des bâtiments rencontre l'objectif de mise en valeur de 80 %; cet objectif doit être atteint de façon globale pour l'ensemble du site.

Établissement	5.Divers	
	Adresse	*Secteur d'activité
	Dirigeant	
	Divers	
		*Sous Secteur d'activité
		*Catégorie d'établissement
		*Nombre d'employés exact
		L'établissement visé par la candidature compte-il plus d'un bâtiment ? <input type="radio"/> O <input checked="" type="radio"/> N ATTENTION: Les mesures mises en place doivent être appliquées à tous les bâtiments et tous les bâtiments doivent être sur le même site.
		*Comment avez-vous entendu parler du programme ICI ON RECYCLE! ?
		Précisez
		<input type="button" value="Précédent"/> <input type="button" value="Ajouter"/> <input type="button" value="Annuler"/>

* Champs obligatoires

OPTIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

- 1-Sélectionner un établissement afin d'obtenir les options de celui-ci.
- 2-Vous pouvez modifier les informations de l'établissement, déposer une candidature pour un des trois niveaux du programme ou supprimer l'établissement.
- 3-Vous pouvez vérifier le statut de l'établissement sélectionné.

RECYC-QUÉBEC Québec

ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE

Accueil Plan du site Courrier Portail Québec Déconnexion

Mes établissements : Liste des établissements

Accueil Compte Mes établissements Gestion À propos

Bonjour Admin Admin (1 personne(s) en ligne)

ici ON RECYCLE!

Cliquez ICI pour inscrire un nouvel établissement

Sélectionnez un établissement ci-dessous pour avoir ses options
(Utilisez ensuite les boutons au bas de la liste)

Vérifier le statut RECYC-QUÉBEC Aucune candidature active 141 Avenue du Président-Kennedy Montréal H2X 1Y4

Modifier l'établissement : RECYC-QUÉBEC

Débuter un niveau ou finaliser le niveau en cours

Supprimer l'établissement sélectionné

Politique linguistique | Politique de confidentialité | Conditions d'utilisation

Québec

© Gouvernement du Québec, 2009

STATUT DE L'ÉTABLISSEMENT

Vérifier le statut de la candidature courante et consulter les dossiers de candidatures antérieures

Candidature courante	Candidatures antérieures					
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Inscription complétée ✓ Niveau 1 - en attente d'approbation Niveau 1 - acceptée Niveau 2 - en cours Niveau 2 - en attente de paiement Niveau 2 - en attente d'approbation Niveau 2 - acceptée Niveau 3 - en cours Niveau 3 - en attente de paiement Niveau 3 - en attente d'approbation Niveau 3 - acceptée 	Action	Niveau	Création	Décision	Accept.	Refus.
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consulter 	1	2010-01-27	2010-01-27	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>Fermer la fenêtre</p>						

DÉPÔT D'UNE CANDIDATURE

Débuter ou finaliser un niveau :

RECYC-QUÉBEC Québec

ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE

Accueil Plan du site Courrier Portail Québec Déconnexion

: Mes établissements : Liste des établissements

Accueil Compte Mes établissements Gestion À propos

Bonjour Admin Admin (1 personne(s) en ligne)

ici ON RECYCLE!

Cliquez ICI pour inscrire un nouvel établissement

Sélectionnez un établissement ci-dessous pour avoir toutes ses options
(Utilisez ensuite les boutons au bas de la liste)

Vérifier le statut RECYC-QUÉBEC Aucune candidature active 141 Avenue du Président-Kennedy Montréal H2X 1Y4

Modifier l'établissement :RECYC-QUÉBEC

Débuter un niveau ou finaliser le niveau en cours

Supprimer l'établissement sélectionné

Politique linguistique | Politique de confidentialité | Conditions d'utilisation

Québec

© Gouvernement du Québec, 2009

Compléter les champs demandés.

Les champs varient en fonction des trois niveaux.

Votre établissement est-il engagé dans des mesures légales en matière d'environnement?

On entend par mesures légales le fait d'être en litige ou de faire l'objet de poursuite en rapport à des pratiques non respectueuses de l'environnement.

NIVEAUX 2-MISE EN ŒUVRE ET 3-PERFORMANCE

RENSEIGNEMENTS SUR LA CANDIDATURE

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les activités d'information et/ou de sensibilisation doivent avoir été réalisées dans l'année précédant la date du dépôt de la candidature.

Veillez noter que les mesures de réduction et/ou de réemploi doivent être en cours au moment du dépôt de la candidature, de même que les mesures de recyclage et/ou de valorisation. De plus, pour l'attestation de Performance, l'atteinte du taux de mise en valeur de 80 % doit être démontrée à l'aide de la grille de calcul se trouvant à l'onglet caractérisation.

RENSEIGNEMENTS SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Cette section traite des mesures de 3RV (Réduction à la source, Réemploi, Recyclage et Valorisation) mises en place dans votre établissement. Veuillez cocher les actions et/ou les mesures qui correspondent à vos pratiques et les décrire.

ÉTAPE 1 - INFORMATION ET SENSIBILISATION

Veillez cocher au moins trois (3) activités d'information et/ou de sensibilisation réalisées auprès du personnel et/ou de la clientèle concernant la gestion responsable des matières résiduelles.

ÉTAPE 2 - RÉDUCTION ET RÉEMPLOI

Veillez cocher au minimum cinq (5) mesures de réduction et/ou de réemploi qui visent au minimum trois (3) matières identifiées par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008.

http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/upload/Publications/politique_quebecoise_sur_la_gestion_des.pdf

ÉTAPE 3 - RECYCLAGE ET VALORISATION

Veillez cocher les mesures de recyclage et/ou de valorisation qui visent au minimum trois (3) matières résiduelles identifiées par la Politique. Vous devez inscrire le nom des récupérateurs pour chaque matière cochée.

Catégorie Plastique-Verre-Métal (PVM)

Cette catégorie comprend les matières résiduelles générées par les activités quotidiennes des employés dans les aires de repos, les aires de repas et les bureaux administratifs. Il s'agit donc des matières généralement associées à la collecte sélective telles que les contenants de plastique, de verre et de métal, ainsi que les contenants consignés.

Catégorie Plastique

Cette catégorie comprend les plastiques qui ne sont pas récupérés dans les aires de repos, de repas ou dans les bureaux administratifs. On fait référence ici, sans être exhaustif, aux plastiques souples tels que les pellicules d'emballage ainsi que les plastiques rigides tels que le cerclage (strapping), les chaudières, les résidus de plastique provenant des activités de production, etc.

Catégorie Verre

Cette catégorie comprend le verre qui n'est pas récupéré dans les aires de repos, de repas ou dans les bureaux administratifs. On fait référence ici, mais non exclusivement, aux résidus de verre provenant d'activités de production comme, par exemple, le verre plat.

Catégorie Métal

Cette catégorie comprend les métaux qui ne sont pas récupérés dans les aires de repos, de repas ou dans les bureaux administratifs. On fait référence ici aux rebuts de métaux ferreux et non ferreux (ferraille).

QUESTIONS LONGUES

Les questions numérotées d'un à cinq comprises dans les différentes étapes doivent être dûment complétées avant de soumettre votre candidature.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Tous les documents énumérés doivent être joints au dossier de candidature. Dans le cas où l'un ou l'autre de ces documents est manquant, l'analyse du dossier de candidature ne pourra être effectuée.

Liste des documents obligatoires à joindre au dossier de candidature :

Niveau 2 – Mise en œuvre

- Pièces justificatives en format électronique en lien avec les activités d'information et de sensibilisation réalisées : texte, photo numérique, affiche, outil, etc.;
- Photographies numériques des aires et des équipements de gestion des matières résiduelles.

Niveau 3 – Performance

- Pièces justificatives en format électronique en lien avec les activités réalisées: texte, photo numérique, affiche, outil, etc.;
- Photographies numériques des aires et des équipements de gestion des matières résiduelles;
- Rapport de caractérisation ou rapport d'audit visuel (voir la section suivante : directives relatives au calcul des performances);
- Photo de l'établissement vue de l'extérieur (format JPG);
- Logo de l'entreprise en format JPG ou EPS (s'il s'agit du logo général de l'entreprise, fournir la représentation finale désirée spécifique à l'établissement).

Visite sur place

Il est possible que RECYC-QUÉBEC communique avec le ou la responsable de la mise en candidature de l'établissement afin de planifier une visite des installations. Cette visite a pour but de vérifier les pratiques de gestion des matières résiduelles au sein de l'établissement et certains renseignements soumis lors du dépôt de la candidature. Cette visite ne constitue pas un audit formel. Elle permet de mieux saisir la réalité de l'établissement et d'échanger avec les personnes présentes.

TÉLÉVERSER DES DOCUMENTS

Ajouter vos documents en fonction des champs prévus à cet effet :

- 1- Activités d'information et de sensibilisation
- 2- Réduction à la source et réemploi
- 3- Recyclage et valorisation
- 4- Photos extérieures et logos de l'entreprise (pour le niveau 3)

Chaque section requiert au minimum un document.

Vous devez ajouter un titre descriptif à chacun de vos documents afin de simplifier l'analyse.

Si vous désirez déposer des documents supplémentaires, vous pouvez les ajouter dans le champ prévu à cet effet intitulé « Autres ».

Les types de fichiers suivants sont permis :

Documents (doc, docx, txt, pdf), chiffriers (xls, xlsx), images (bmp, eps, gif, jpg, jpeg, png, tif, tiff) présentations (pps, ppt), documents compressés (zip, rar), et courriels Outlook (msg).

FRAIS D'ANALYSE DE DOSSIER

Veillez sélectionner la catégorie d'établissement qui s'applique à votre situation (Section divers de l'établissement). Les frais d'analyse de dossier varient selon le type d'établissement et le nombre d'employés. Veuillez noter que pour les frais reliés à votre dossier, vous recevrez par courriel, dans les jours suivant votre inscription, une facture que nous vous demandons d'acquitter le plus rapidement possible. Vous pouvez payer par chèque ou par carte de crédit.

Tarifs de groupe :

Afin d'encourager les organisations à soumettre des candidatures de niveau 3 – Performance pour l'ensemble de leurs établissements, des tarifs de groupe ont été établis. Pour en connaître davantage sur les coûts d'inscription applicables lors du dépôt de plusieurs candidatures, veuillez communiquer avec un représentant du programme ICI ON RECYCLE!.

Le cas échéant, notez qu'aucune facture ne sera envoyée automatiquement.

Pour consulter les tarifs de groupe : http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-services/prog-reconnaissance/pdf/Frais_niveau3.pdf

NIVEAU 3

DIRECTIVES RELATIVES AU CALCUL DES PERFORMANCES

Taux global de mise en valeur

Un taux global de mise en valeur de 80 % sur le potentiel valorisable, pour le recyclage et la valorisation des matières résiduelles, est exigé.

Résidus non-valorisables

Les résidus non-valorisables sont ceux n'ayant pas de potentiel de mise en valeur. Le potentiel de mise en valeur se définit comme « la quantité de matières résiduelles pouvant être mise en valeur par recyclage, compostage ou valorisation par rapport à la quantité totale de matières résiduelles produites ». Selon le Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008, 90,5 % des résidus provenant du secteur ICI peuvent être mis en valeur. Ainsi, afin d'uniformiser les données pour tous les ICI et de simplifier le calcul des performances, le programme ICI ON RECYCLE ! applique un taux de 90,5 % de matières potentiellement valorisables sur les quantités totales générées, et ce, à tous les établissements. Ceci permet d'obtenir les quantités totales valorisables en tenant compte de cette portion des résidus ne pouvant être recyclés ou valorisés.

Dans le cas où un établissement considère qu'il génère une plus grande quantité de résidus non-valorisables, il devra en faire la démonstration à l'aide d'une étude de caractérisation détaillée des matières éliminées. Cette caractérisation doit être accompagnée d'explications et des pièces justificatives appropriées. À la suite de l'analyse des renseignements fournis, RECYC-QUÉBEC rendra une décision. Dans cette situation, le taux de 90,5 % n'est pas appliqué et les quantités totales valorisables sont calculées en soustrayant les quantités considérées non-valorisables des quantités totales générées.

GRILLE DE CALCUL DES PERFORMANCES

Vous devez compléter la grille de calcul afin de démontrer le taux de mise en valeur de votre établissement. Les résidus à considérer dans ce calcul sont ceux produits par une activité (administrative, commerciale, de prestation de services publics ou autres) ou résultants d'un procédé de fabrication, donc les extrants. Les matières qui permettent de générer une activité ou qui entrent dans la fabrication d'un produit, donc les intrants, ne font pas partie du calcul.

Les données quantitatives doivent correspondre à une période représentative d'une année entière. Si l'historique de compilation des données est inférieur à une année, les données doivent être annualisées en tenant compte des variations pouvant influencer la génération de résidus telles que les saisons, le nombre d'employés, l'achalandage, etc.

Grille complexe

Une caractérisation des matières résiduelles est un exercice qui consiste à échantillonner, trier et peser les différentes matières générées par un établissement au cours d'une période donnée. En plus d'identifier les différentes catégories de matières résiduelles produites, la caractérisation permet de connaître les quantités ou les volumes récupérés et éliminés. Cet exercice peut être réalisé sur l'ensemble des matières résiduelles générées ou par un échantillonnage représentatif. Cette grille de calcul s'adresse aux établissements qui ont réalisé une caractérisation détaillée de leurs matières récupérées et de leurs matières éliminées. Si une quantité est indiquée dans la case "Matières non-valorisables" dans la colonne "Quantités éliminées", elle sera considérée seulement si elle est supérieure à la valeur concédée automatiquement qui correspond à 9,5 % du total généré. Dans le cas contraire, le taux de 90,5 % s'appliquera. Pour chaque matière, veuillez indiquer les quantités récupérées pour être mises en valeur et celles éliminées.

Grille simple

Cette grille de calcul s'adresse aux établissements qui n'ont pas réalisé de caractérisation de leurs matières résiduelles. Dans ce cas, ces établissements doivent avoir réalisé un audit visuel ou détenir l'information à l'interne des quantités de matières résiduelles récupérées et éliminées grâce à des pesées périodiques. Afin de tenir compte de la portion des résidus ne pouvant être recyclés ou valorisés, un taux de 90,5 % sera alors appliqué sur les quantités totales générées. Si vous n'avez pas les données par matière, il est possible de fournir des quantités regroupées, entre autres pour le plastique, le verre et le métal (PVM), à la ligne prévue à cette fin.

Estimation des quantités et méthodologie

Une candidature peut être déposée sans qu'aucune caractérisation avec pesées ne soit effectuée. Toutefois, une démonstration quantitative doit être fournie à l'intérieur du rapport d'audit, notamment en décrivant la méthodologie de vos calculs. De même, vous devez fournir les pièces justificatives qui apparaissent nécessaires pour soutenir les données apparaissant dans la grille de calcul des performances. Veuillez fournir les pièces justificatives pour les pesées, les facteurs de conversion ou les hypothèses de calculs de vos estimations.

MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DE LA PERFORMANCE ACCEPTÉE

Les exigences diffèrent en fonction de la constance ou de la variation de la génération des matières résiduelles dans l'année. Il est entendu que plus le nombre d'observations est élevé et répété, plus la fiabilité des résultats augmente.

1- Dans le cas d'une caractérisation (avec pesée)

Si la génération des matières résiduelles est constante durant toute l'année, un minimum de cinq (5) jours d'accumulation des matières résiduelles est exigé aux fins de caractérisation. La caractérisation peut englober l'ensemble des matières résiduelles générées ou être réalisée par des échantillonnages représentatifs.

Si la génération des matières résiduelles varie au cours de l'année, il est important de caractériser ces différentes périodes. Dans ce cas, un minimum de cinq (5) jours d'accumulation des matières est exigé avant d'effectuer la caractérisation à au moins deux (2) reprises dans l'année. Selon les particularités de l'établissement, un échantillonnage plus important pourrait être demandé.

Dans le cas où l'établissement compile des données de pesées des matières résiduelles périodiquement pour son suivi interne, il est possible d'utiliser ces quantités pour calculer le taux de mise en valeur. Les données doivent couvrir une période de douze (12) mois et un rapport de caractérisation doit également être déposé en adaptant les points 3 et 4 ci-dessous.

2- Dans le cas d'un audit visuel

L'évaluation des volumes des matières résiduelles générées se fait en observant et en comptabilisant le nombre de contenants de matières récupérées ou éliminées. Une fois cette observation effectuée, deux façons sont possibles afin d'obtenir des tonnages annuels : utiliser une mesure de référence maison ou transformer le volume connu des contenants en poids à l'aide de facteurs de conversion.

Utilisation d'une mesure de référence maison:

En pesant un contenant rempli d'une catégorie de matières résiduelles, par exemple le papier, on obtient une mesure de référence. En multipliant cette unité de mesure par le nombre de contenants pleins récupérés durant un mois par exemple, on obtient la quantité mensuelle récupérée pour le papier. Si le contenant n'est pas plein, il faut évaluer s'il est rempli à moitié, aux trois quarts, etc., et ajuster le poids en conséquence. On reporte ensuite ce résultat sur un an pour obtenir une quantité annuelle récupérée. On répète l'exercice pour chaque catégorie de matières résiduelles récupérées ainsi que pour les matières éliminées.

Utilisation de facteurs de conversion:

Lorsqu'on n'a pas de balance à sa disposition, on peut prendre un contenant dont on connaît le volume, un bac de 360 litres par exemple, et évaluer le nombre de contenants pleins récupérés durant un mois. Si le contenant n'est pas plein, il faut évaluer s'il est rempli à moitié, aux trois quarts, etc., et ajuster le poids en conséquence. En extrapolant ce nombre de contenants sur un an, on obtient un volume annuel récupéré. Afin de transformer ce volume en tonnage annuel, vous pouvez utiliser les facteurs de conversion disponibles sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC :

<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-services/prog-reconnaissance/ici.asp>

sous la rubrique "outils d'accompagnement". Il existe un facteur de conversion par catégorie de matières et chacun correspond à une densité exprimée par une masse sur un volume.

Période d'échantillonnage demandée :

Si la génération des matières résiduelles varie au cours de l'année, il est important d'en tenir compte. Dans ce cas, un minimum de cinq (5) jours d'accumulation des matières est exigé pour inclure dans l'audit visuel à au moins deux (2) reprises dans l'année. Selon les particularités de l'établissement, un nombre plus important d'observations ou un échantillonnage plus important pourrait être demandé.

Éléments obligatoires (minimum) que doit contenir le rapport de caractérisation ou le rapport d'audit visuel

- 1- Description de l'établissement ou du site à l'étude
- 2- Description du programme de récupération en place (pour chaque matière)
- 3- Déroulement de la caractérisation
 - Date et nombre de jours d'accumulation des matières, échantillonnage, etc.Déroulement de l'audit visuel
 - Date et nombre de jours d'accumulation des matières, nombre de périodes d'observation, échantillonnage, etc.
- 4- Explication de la méthodologie
 - Tri et pesée ou estimations par catégorie de matières
 - Estimation des quantités générées (si applicable)
 - Extrapolations annuelles (en tenant compte des variations saisonnières, des variations du nombre d'employés, de l'achalandage, etc.)
- 5- Présentation et analyse des résultats de la caractérisation ou de l'audit visuel
- 6- Performance de mise en valeur globale
- 7- Recommandations

MATIÈRES EXCLUES DU CACUL

Aux fins de l'étude de votre candidature, le calcul du taux global de mise en valeur de 80 % des matières résiduelles tient compte de l'ensemble des déchets solides prévus par la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) à l'exclusion des matières suivantes :

- matières dangereuses (art. 53.6, LQE) ex. : piles, fluorescents, etc.
- déchets biomédicaux (art. 53.6, LQE)
- résidus miniers (art. 53.2, LQE)
- sols contaminés contenant des contaminants en quantité ou concentration supérieure à celles fixées par règlement (art. 53.2, LQE)
- matières gazeuses (art. 53.2, LQE)
- neiges usées, sable, terre, eaux usées, fertilisants agricoles (fumiers, lisiers et purins)

Résidus réintroduits dans un procédé de fabrication

RECYC-QUÉBEC pourrait ne pas accorder l'Attestation de performance si la mise en valeur repose essentiellement sur la réintroduction de résidus de production dans le procédé de fabrication.

GESTION DES UTILISATEURS

Pour les oublis de mot de passe ou de code d'utilisateur, utiliser les fonctions prévues à cet effet.

Veillez noter que seule RECYC-QUÉBEC sera en mesure d'assigner d'autres utilisateurs à un établissement.

Pour ajouter ou supprimer un utilisateur de votre établissement, communiquer avec une personne responsable du programme ICI ON RECYCLE!.

RECYC-QUÉBEC Québec

ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE

Accueil Plan du site Courrier Portail Québec

ICI ON RECYCLE!

Programme de reconnaissance pour
les Industries, les Commerces et les Institutions (ICI)

Nom d'utilisateur :

Mot de passe :

[J'ai oublié mon mot de passe](#)

[J'ai oublié mon compte d'utilisateur](#)

[Créer un compte \(première inscription\)](#)

MENTION SPÉCIALE 2010
RÉDUCTION À LA SOURCE

POUR NOUS CONTACTER

Programme ICI ON RECYCLE!
RECYC-QUÉBEC
141, avenue du Président-Kennedy, 8^e Étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
Téléphone : 514 352-5002
Télécopieur : 514 873-6542
Sans frais : 1 800 807-0678
icionrecycle@recyc-quebec.gouv.qc.ca

Pour toutes questions supplémentaires relatives au Portail ICI ON RECYCLE!,
visitez la « Foire aux questions » disponible dans la section « À propos ».

Information sur le programme ICI ON RECYCLE!
<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-services/prog-reconnaissance/ici.asp>

Site Web de RECYC-QUÉBEC
<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/accueil.asp>